

*Initiatives ministérielles*

pêches. Qui allons-nous pénaliser, monsieur le Président? Qui pénalisons-nous dans cette affaire?

Je dis que le gros de l'effort actuel de surveillance se concentre sur le secteur de la pêche côtière. Les nouvelles mesures prévues dans le cadre du programme de rajustement annoncé plus tôt sont orientées vers le secteur de la pêche côtière également. Il s'agit des mesures de police. C'est le secteur de la pêche côtière qui en fait encore les frais.

Il va sans dire que ceux qui seront pris seront surtout les pêcheurs côtiers. Et pourquoi cela? Parce qu'au Canada, la pêche est surtout côtière et qu'elle est devenue très rentable. Il suffit de voir que l'an dernier, le gouvernement a subventionné le secteur de la pêche hauturière pour l'encourager—contrairement à toute entente de libre-échange stipulant qu'on ne doit pas accorder de telles subventions. Nous devrions être autosuffisants pour vendre aux É.-U. Nous avons tout d'abord subventionné les Produits de la mer National Itée pour la morue du Nord et d'autres sociétés hauturières et, plus récemment, dans l'affaire Seafreez, nous avons remboursé les prêts en cours de Canso et Burgeo pour les Produits de la mer National Itée.

Notre pêche côtière est rentable, contrairement à notre pêche hauturière, et voilà que nous allons imposer des peines plus sévères. Qui va en faire les frais? C'est évident, la majorité des gens font de la pêche côtière. Les pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard ou les petits pêcheurs de hareng d'une autre région qui enfreignent la Loi sur les pêches seront touchés davantage par ces amendements. Je vous parlerai dans un instant des peines prévues.

• (1600)

Le gouvernement ne trouvera pas de solution au problème de la conservation des stocks en imposant des peines plus sévères. Si le secteur côtier sera encore le plus touché par ces mesures, c'est que nous n'avons jamais pu sévir contre le secteur hauturier ou les navires étrangers qui violent la Loi sur les pêches.

Nous n'avons pas le pouvoir de le faire, d'abord, parce que les Américains, par exemple, passent aussitôt par la zone du banc George et retournent rapidement dans leurs eaux territoriales, échappant ainsi à l'application de toute loi canadienne. Ensuite, nous savons par expérience que nous n'avons pas réellement la capacité voulue pour leur donner la chasse.

Nous n'appliquons pas la loi de la même façon contre les navires étrangers qui pêchent dans nos eaux. Ce matin, nous avons entendu le député de Gander—Grand Falls dire que des navires étrangers pratiquent la surpêche, mais ils ne sont pas pénalisés de la même manière qu'un dragueur côtier qui est pris à faire de la surpêche, non pas à dessein, mais en raison de l'abondance du poisson. Il sera alors pénalisé s'il doit rejeter le poisson à l'eau ou le ramener au port.

Nous ne parlons pas du fait que c'est ce pêcheur côtier qui part chaque jour en mer. Comme il est propriétaire du bateau et qu'il l'exploite, c'est lui qui sera pénalisé.

Nous ne parlons pas des quelques sociétés du secteur hauturier qui vont payer les amendes pour les pêcheurs qui ont peut-être fait de la surpêche. Je trouve très choquant que cette mesure ne fasse pas la distinction entre une infraction perpétrée dans les eaux côtières exploitées généralement par des pêcheurs propriétaires de leur bateau, une infraction perpétrée en haute mer qui est l'affaire des compagnies ou une infraction commise par des étrangers, généralement des pays qui ont une industrie des pêches. C'est le secteur côtier qui sera le plus durement pénalisé.

Le ministre espère reconstituer les stocks de poisson et favoriser la conservation en imposant des amendes plus lourdes. Il se garde bien de parler des rejets de prises qu'on ne peut éviter de faire à cause de la piètre politique de conservation du gouvernement dans le domaine des pêches côtières.

Il ne parle pas, non plus, des données biologiques qui laissent à désirer et qui font que même si le poisson abonde dans la baie de Fundy, le ministère ne s'en rend pas compte et n'autorise pas les pêcheurs à y pêcher en plus grand nombre cette année.

Il se garde bien de parler de gens qui se sont peut-être fait prendre à transférer le poisson bord-à-bord en mer ou des gens de la flotte étrangère qui rejettent des prises. Il ne parle pas de nous fournir de meilleures données biologiques.

Certes, les pêcheurs en auraient gros à dire si le ministre des Pêches et des Océans voulait bien les écouter. Ce projet de loi est particulièrement mauvais parce que ni les pêcheurs ni les différentes associations n'ont été consultés. Le gouvernement est égal à lui-même quand il dit: «C'est à prendre ou à laisser.» Avec lui, c'est «crois ou meurs». Nous l'avons bien vu pendant tout l'été. Nous l'avons constaté dans les pêches naguère. Et encore une fois, nous constatons dans ce projet de loi qu'avec lui, c'est toujours à prendre ou à laisser. Je